

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 9 Octobre 2026

Présents : MM. GAUDET – BRICHARD - BURGEVIN – CANET – Mme GANNAT – M. PRONO – MM. BOUQUET – CAMMAL
MMES DUBOIS - DURY – LABADIE – LANSON - MM. MALBO – MESAS - MMES RAVELEAU - SLIMANI - M. VACHER

- En exercice : 21
- Présents : 17
- Pouvoir : 3
- Votants : 20

DÉLIBÉRATION N°2026-D5

OBJET : Mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion 2026 - modification du tableau des effectifs

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 413-1 et suivants relatifs aux lignes directrices de gestion et à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;

VU Le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif à l'instauration des règles et procédures pour l'édition des lignes directrices de gestion et révision des attributions des commissions administratives paritaires ;

VU La décision n° 2025-E1 du 1^{er} juillet 2025 du bureau du Conseil d'administration du Service à la modification des LDG suite à la mise à jour du règlement opérationnel et au transfert d'un poste d'adjudant vers le CIS de la Ferté Saint Aubin ;

VU L'avis du Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs afin de répondre aux besoins du Service ;

VU Le rapport n°5 présenté par M. le Président du Conseil d'administration ;

IL EST DÉCIDÉ : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Article 1^{er} : D'acter pour la filière administrative et technique :

Ancien grade (suppression)	Nouveau grade (création)	Catégorie	Durée hebdo	Motif	Date d'effet
-	1 attaché principal	A	TC 35/35èmes	Avancement de grade	01/11/2026
-	1 technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	TC 35/35èmes	Avancement de grade	01/11/2026
-	2 adjoints administratifs	C	TC 35/35èmes	2 recrutements	01/11/2026
2 adjoints administratifs principaux 1 ^{ère} classe	-	C	TC 35/35èmes	Titularisation suite promotion interne	01/11/2026

suite de la délibération n°2026-D5 du 9 octobre 2026

Article 2 : D'acter pour la filière sapeurs-pompiers professionnels :

Ancien grade (suppression)	Nouveau grade (création)	Catégorie	Durée hebdo	Motif	Date d'effet
-	1 commandant	A	TC 35/35èmes	Avancement de grade	01/11/2026
-	1 capitaine	A	TC 35/35èmes	Promotion interne	01/11/2026
3 caporaux-chefs	3 sapeurs	C	TC 35/35èmes	3 recrutements	01/11/2026

Article 3 : Les crédits concernés seront inscrits au budget du SDIS du Loiret aux chapitres et article concernés.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours et le Comptable public sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Marc GAUDET

Tableau prévisionnel des effectifs au 01/11/2026

[illegible]